

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUÉRARD

Nombre de membres

En exercice : 19

Votes : 19

SÉANCE DU 5 JANVIER 2021

Date de la convocation : 29 décembre 2020

Date d'affichage : 11 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Guérard, régulièrement convoqué le 29 décembre 2020, s'est réuni dans la salle du Grand Morin, sous la présidence de Monsieur Daniel NALIS, Maire.

Étaient présents : M. Daniel NALIS, Mme Geraldine GRIBOVALLE, M. Joël PICART, Mme Anne Marie THIEBAUT, M. Benoit LOCART, Mme Dominique BIRGY, Mme Julie BABIN, Mme Béatrice DELOUMEAUX, M. Pierre FONTAINE, Mme Laurence GILLIOTTE, M. Sébastien JOUAN, M. Daniel KISZEL, M. Étienne LEFEBVRE de RIEUX, Mme Nathalie LORENTZ, M. Dominique MEHL, M. Thierry PIEDELOUP, Mme Nathalie PIETU, M. Jean-Sébastien SIBOUR.

Absents représentés :

Mme Dominique GRISSE a donné pouvoir à Mme Julie BABIN

Absente excusée : -

Secrétaire de séance : Mme Dominique BIRGY

BAUX COMMUNAUX : LOYERS DE NOS LOCATAIRES COMMERCANTS DURANT LA PÉRIODE COVID

Monsieur le Maire expose que suite à la crise sanitaire covid-19 certains de nos locataires commerçants ont été contraints de suspendre leur activité.

En application de l'article 4 de l'ordonnance 2020-316 du 25 Mars 2020 relative au paiement des loyers ou de charges locatives dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie du Covid-19

Compte-tenu de ces circonstances exceptionnelles et des fermetures totales ou partielles depuis le 2 novembre 2020, Monsieur le Maire propose d'annuler, en attente de nouvelles directives gouvernementales, leur loyer comme suit, pour :

- | | | |
|--|---------------------|--------------|
| - M. TROCKLE Christophe (Café le Petit Guérard) : | 1 214,17 € x 3 mois | = 3 642,51 € |
| - M. RODRIGUES FREIRE Leonel (salon de coiffure) : | 233,68 € x 2 mois | = 467,36 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** l'annulation des loyers pour les montants indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Daniel NALIS.